

OBJET : Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain 2020-2025 du quartier de la Ville aux Roses**EXPOSE**

Le quartier de la Ville aux Roses, classé quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville en 2014, a fait l'objet de la signature d'un contrat de ville 2015-2020 prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2022. Depuis lors, des études et travaux ont été engagés pour améliorer le confort de vie de ses habitants. Ainsi le quartier a bénéficié, entre autres, de l'aménagement du parc des droits de l'enfant, le développement des mobilités douces, la réalisation d'une antenne du foyer des jeunes travailleurs ainsi qu'en 2020 l'ouverture du Centre Socio Culturel Intercommunal.

En outre, la Communauté de Communes a confié au bureau d'études Atelier du Lieu, la mise en œuvre d'une concertation avec le conseil citoyen de la Ville aux Roses. L'objectif était d'identifier des besoins spécifiques au quartier.

En complément, la Ville a sollicité ce même cabinet pour une étude urbaine, architecturale, paysagère, patrimoniale. Elle a permis de définir un projet global de rénovation urbaine.

Quant à Habitat 44, bailleur social, gestionnaire de 516 logements sociaux sur le quartier, il poursuit sa politique de requalification après les phases déjà réalisées :

- 2012 – 2014 : la résidentialisation du quartier pour un montant de 7 M€
- 2018 : la réalisation de travaux dans les bâtiments des groupes Ville aux Roses 1 et 2 pour un montant de 1,3 M€.

A l'appui des 2 études précitées, le projet de renouvellement urbain 2020-2025 sur le quartier portera notamment pour Habitat 44 sur la déconstruction de 64 logements sur le groupe « la Ville aux Roses 4 », la rénovation de logements de la Ville aux Roses 3 et 4, et pour la Ville l'aménagement des espaces publics.

Ce projet, objet de la présente convention pluriannuelle, se chiffre à plus de 19 millions d'euros pour Habitat 44 et d'environ 3.5 millions d'euros pour la Ville et nécessite la mobilisation de différents partenaires.

Il est proposé de signer une convention partenariale pluriannuelle entre Habitat 44, la Ville et la Communauté de Communes qui formalise l'implication et la volonté commune de planifier la mise en œuvre de ce projet. Cette convention décrit le projet, la gouvernance et les modalités de financement.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210406-705-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2021

Publication : 08-04-2021

1) d'approuver la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain 2020-2025 du quartier de la Ville aux roses.

2) d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Alain HUNAUULT



(Signature of Alain Hunauult)

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant
Au Marché Couvert, le 31 mars 2021
Le Maire